

# L'invite **HELMER VELÁSQUEZ,** DIRECTEUR EXÉCUTIF DE LA CONGCOOP, GUATEMALA LE FIP : UN ACTEUR DANS LE SYSTÈME-MONDE

La 2<sup>de</sup> Assemblée générale du Forum international des plateformes nationales d'ONG (FIP) s'est tenue en Tunisie, durant le Forum social mondial 2015. Des hommes et femmes, venus des cinq continents, représentant 36 plateformes nationales, 6 réseaux régionaux membres du FIP ainsi que 9 observateurs, étaient représentés.



Le FIP rassemble 62 plateformes nationales d'ONG réparties à travers le monde ainsi que 6 coalitions régionales qui, ensemble, représentent plus de 21 000 organisations. Le FIP cherche à créer les conditions pour une plus grande participation des ONG dans le débat public international, afin qu'elles puissent influencer les négociations internationales dans les domaines du développement, des droits fondamentaux et de la solidarité internationale. Lors de sa dernière Assemblée générale, le FIP a ratifié son engagement pour des causes communes : la justice mondiale dans les domaines de l'alimentation, de l'environnement, du commerce, de la coopération, du développement et de la paix. L'Assemblée s'est également accordée à dire que le FIP est et doit rester un outil de plaidoyer et de développement de capacités de la société civile à l'international. Les priorités du FIP sont le plaidoyer international axé sur le processus post-2015, la régulation des marchés agricoles, la lutte contre les inégalités, le changement climatique ainsi que le développement de capacités et la défense d'un environnement favorable à la société civile. Nous avons résolu des questions clés sur notre organisation. Il a été décidé que le FIP se dote d'une personnalité juridique propre et que son fonctionnement soit décentralisé en intégrant les positionnements, la représentation et les actions des membres. Nous avons également accueilli de nouveaux membres d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Centrale, augmentant notre représentativité et nourrissant nos réflexions. Le Conseil du FIP, nouvellement élu, a obtenu un vote de confiance et nous avons démarré une réflexion conjointe sur notre rôle dans le changement social et sur

l'importance du développement de capacités des plateformes nationales d'ONG et de leurs membres. Lors de notre évaluation politique, nous avons reçu des retours très positifs sur le processus de consolidation du FIP, après une décennie d'efforts de construction commune. Nous avons également réitéré le besoin de collaborer avec les mouvements sociaux et les ONG à travers le monde, dans une époque de tensions où la paix mondiale est menacée.

Le FIP était également présent au Forum social mondial pour soutenir la liberté, l'indépendance, l'autonomie et le droit inaliénable des peuples à l'administration, l'usage et la protection de leurs ressources naturelles. Nous avons finalement confirmé le mandat fondamental du FIP pour les années à venir : la justice sociale basée sur l'égalité et le principe de non-discrimination et la fin de toute forme de violence entre les pays et en leur sein. Nous nous sommes engagés à continuer à défendre une paix mondiale fondée sur le respect des droits humains de tous, hommes et femmes. ■

Le FIP est et doit rester un outil de plaidoyer et de développement de capacités de la société civile à l'international. ■

Le FIP est et doit rester un outil de plaidoyer et de développement de capacités de la société civile à l'international. ■

Le FIP est et doit rester un outil de plaidoyer et de développement de capacités de la société civile à l'international. ■

**3 questions à**  
Lucie WATRINET  
chargée de plaidoyer financement du développement au CCFD-Terre solidaire  
**Financement du développement durable : retour sur les négociations de mars 2015**

**Quel est le contexte général des négociations ?**

Les débats sont très politiques et la division Nord-Sud très prégnante. Il faut éviter de noyer le processus du financement du développement dans celui des objectifs du développement durable (ODD). Addis-Abeba tendra vers l'évaluation des engagements, un aspect à ne pas perdre de vue. Les enjeux systémiques et les questions de gouvernance ne seront pas traités dans le processus ODD, d'où la nécessité de garder deux processus parallèles. **Quels sont les points principaux de désaccord ?**

Ils sont nombreux ! Mais certains sujets cristallisent les débats : la création d'un organisme fiscal intergouvernemental sur les questions fiscales au sein des Nations unies, le réengagement des pays développés à réserver 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD et la mise en place d'un calendrier contraignant, l'instauration d'un mécanisme de restructuration de la dette souveraine au sein des Nations unies et enfin la question du suivi des engagements. Les pays développés souhaitent intégrer cette dernière dans le processus ODD alors que les pays en développement souhaitent conserver deux processus séparés, avec des mécanismes de suivi distincts. D'autres points sont importants pour la société civile : la nécessité de mieux encadrer le secteur privé pour s'assurer qu'il contribue réellement au développement et de questionner la financiarisation du développement.

**Quelles sont les positions défendues par la France ?**

On aurait pu penser que la France, hôte de la COP21, serait plus attentive aux demandes des pays en développement, ne serait-ce que pour s'assurer qu'ils ne bloquent pas la Conférence sur le climat. Malheureusement, il n'en est rien. La France est particulièrement opposée à toute forme de mécanisme multilatéral pour les questions de dette ou les questions fiscales et refuse de s'engager sur un calendrier contraignant pour atteindre les 0,7 % d'ici 2020. Cette attitude conservatrice aura des impacts négatifs sur les conférences qui vont suivre.

**UN SECTEUR EN ÉVOLUTION, UN MODÈLE ÉCONOMIQUE À RÉINVENTER** PAGE 2

**LE FIP : UN ACTEUR DANS LE SYSTÈME-MONDE** PAGE 4

**POLITIQUE MIGRATOIRE EUROPÉENNE** PAGE 4

# NOS LES NOUVELLES DE SUD

Été 2015

LE BULLETIN D'INFORMATION DE COORDINATION SUD # 159

## Vie des commissions **ALERTE SUR LE BUDGET DE LA SANTÉ MONDIALE !**

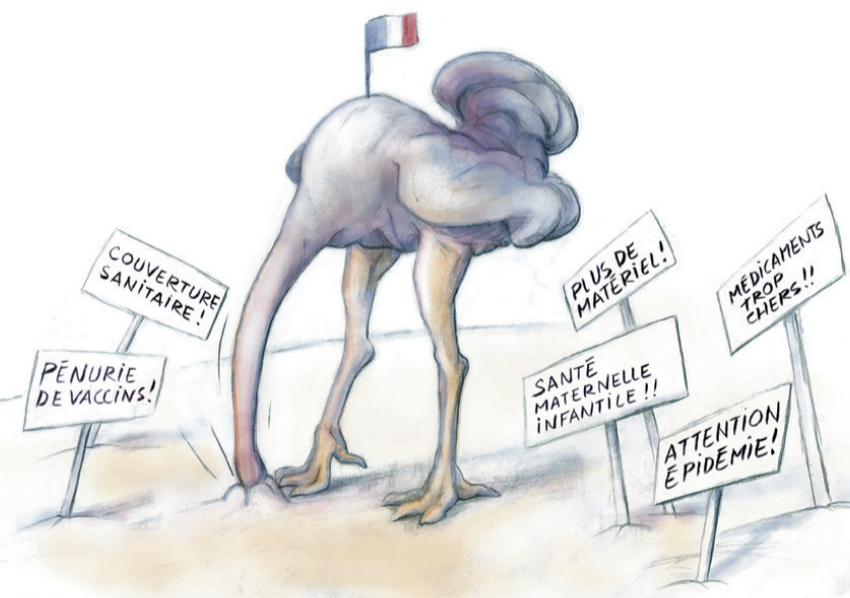
L'aide publique au développement (APD) joue un rôle crucial dans la réalisation de l'accès aux soins pour tous. Pourtant, dans un contexte de baisse globale de son APD, la France se désengage de façon répétée du financement de la santé mondiale, aux dépens des populations les plus vulnérables.

**Bruno Rivalan**  
(Global Health Advocates France)  
& **Louis Pizarro** (Solthis)  
Pour la commission Santé de Coordination SUD

La contribution française à Unitaïd, facilité d'achats pour réduire le prix des traitements, a baissé de 25 millions par rapport à l'année précédente. La loi de finances 2015 impose une coupe de 5 millions sur les financements en faveur de la santé des femmes et des enfants. Les projets I3S, pour améliorer l'accès aux soins des enfants de moins de cinq ans, ne seront finalement pas financés par les recettes des financements innovants comme prévu initialement.

Les premières victimes de ces reculs seront les patients qui n'auront pas accès aux soins dont ils ont besoin. Coordination SUD dénonce cette remise en cause du soutien aux initiatives multilatérales et les économies budgétaires réalisées au détriment de la santé mondiale.

En outre, la France mise sur un recours croissant aux prêts pour financer l'aide en santé. Pour la première fois en 2013, le montant des prêts était plus important que celui des dons. Cette pratique exclut des financements les pays les plus vulnérables qui ne peuvent pas s'endetter, comédiant la décision du comité interministériel de la Coopération internationale et du Développement pour concentrer les subventions sur les pays pauvres prioritaires. Le ministère des Affaires étrangères annonce



l'élaboration prochaine d'une stratégie santé. Quel en sera l'impact réel si la France choisit de réduire les moyens nécessaires à sa mise en œuvre ? Pour répondre aux enjeux globaux, la nouvelle stratégie santé devra s'appuyer sur un budget adéquat et répondre à une logique interministérielle afin d'engager tous les acteurs concernés (recherche, santé, finances). La France doit réaffirmer son engagement

pour le droit à la santé. Plusieurs ONG membres de la commission Santé de Coordination SUD se sont ainsi mobilisées au sein du collectif Santé 2015 (Action contre la Faim, Equilibres & Populations, Global Health Advocates France, Médecins du Monde, Oxfam France, le Planning Familial, Sidaction, Solthis) pour appeler les décideurs français à prendre de nouveaux engagements pluriannuels. ■

## Tribune **POLITIQUE MIGRATOIRE EUROPÉENNE : DU DÉNI À L'IRRESPONSABILITÉ ASSUMÉE**

**Khady Sahko Niang,**  
présidente du Forum

L'émotion affichée suite au drame de Lampedusa est vite tombée aux oubliettes. Les récents drames de la migration confirment l'inertie indécente des pays européens, qui se renvoient respectivement la balle et détournent les yeux face aux milliers de pertes humaines. Face à ce tableau consternant, la société civile reste engagée.

Depuis janvier 2015, près de 2000 migrant-e-s et réfugié-e-s ont perdu la vie en Méditerranée. Ces hommes, femmes et enfants fuyaient les conflits, les persécutions, la misère dans une quête désespérée d'un avenir meilleur pour eux/elles et pour leurs familles. Triste réalité ! Ils et elles viennent s'ajouter aux 20000 mort-e-s recensé-e-s au cours des 20 dernières années. Impensable ! Il semble que cette comptabilité macabre soit loin d'être clôturée. Les pays européens rechignent, en effet, à prendre la seule mesure qui s'impose : donner la priorité à la vie et à la dignité humaine. Cela passe évidemment par des opérations de sauvetage systématisées

et dotées de moyens suffisants, ainsi que par l'accueil des personnes ayant besoin de protection. Il s'agit également d'offrir des voies sûres et régulières de migration, tout en s'assurant de créer les conditions nécessaires pour que celle-ci reste un choix et non une nécessité. Plus hauts seront érigés les murs pour atteindre l'Europe, plus nombreuses seront les pertes de vies humaines car rien ne peut arrêter le désespoir. Rien n'empêchera, non plus, les hommes et les femmes de circuler. La mobilité fait partie intégrante de la nature humaine et contribue, depuis toujours, à construire la richesse économique, sociale et culturelle de ce monde. Or, dans un calcul froid et tétanisés par des ambitions électoralistes, les décideurs européens n'ont pas pris la mesure de la gravité et de l'urgence de la situation, niant de ce fait les principes fondateurs de l'Union européenne. La Méditerranée restera donc un tombeau (sauf si, bien évidemment, mon voisin accepte d'assumer notre responsabilité commune) ! Tel est le message envoyé par la résistance ouverte des États membres au plan proposé par la Commission européenne, pourtant déjà modeste et partiel. Octobre 2013/avril 2015 : deux Conseils européens ; deux échecs cuisants. S'il était encore possible de leur accorder le bénéfice du doute - une erreur ou

de l'ignorance - aujourd'hui, il ne peut s'agir d'un choix. Décideurs européens, votre crédibilité est engagée. Les dirigeants européens sont-ils les seuls responsables ? Qu'en est-il des pays d'origine qui ne daignent pas s'insurger face au sort réservé à leurs ressortissant-e-s et continuent de signer des accords de réadmission ? On s'interrogera, de même, sur le rôle des pays de transit qui acceptent de jouer les garde-frontières de l'Europe. Qu'en est-il des Nations unies qui peinent à imposer un cadre normatif de gouvernance des migrations ? Alors que le prochain agenda de développement durable sera adopté en septembre prochain, que pouvons-nous encore espérer de la promesse de ces mêmes États de promouvoir un modèle de développement inclusif, fondé sur les droits humains ? La solidarité européenne devra donc être imposée puisqu'elle ne s'exerce pas d'elle-même, malgré les traités et conventions signés. Au même titre que les nombreuses organisations de solidarité internationale françaises et européennes, dont Coordination SUD, mobilisées depuis des années dans la défense de la dignité humaine, aux côtés des citoyen-ne-s résolu-e-s à défendre une autre vision du monde, le Forum continuera à prendre ses responsabilités et refusera la fatalité. Nous restons vigilant-e-s. ■

**RETROUVEZ TOUTES LES DATES DE L'AGENDA ET LES ACTUALITÉS**  
[WWW.COORDINATIONSUD.ORG](http://WWW.COORDINATIONSUD.ORG)

SCSUD - IMPRIMERIE SUR PAPIER RECICLÉ - CRÉATION GRAPHIQUE AGENCIE KINOGRAPH

**Coordination SUD**  
Solidarité Urgence Développement  
ÉDITEUR COORDINATION SUD  
14, passage Dubail 75010 Paris  
Tél. : 01 44 72 93 72  
sud@coordinationsud.org  
Directeur de publication : Philippe Jahshan  
Rédactrice en chef : Bénédicte Hermelin - Coordinatrice : Bénédicte Bimoko  
Imprimeur : Gécyss - Dépôt légal à parution ISSN 1267-6947  
Les positions exprimées dans le bulletin engagent leurs auteurs, et ne sauraient représenter le point de vue officiel de Coordination SUD.  
Abonnement, nous contacter : bimoko@coordinationsud.org



**PORTEZ UN AUTRE REGARD SUR LE MONDE**  
**ABONNEZ-VOUS**  
4 N° et 2 hors-séries  
8€ /75 / trimestre  
ou  
35€ / an  
**ALTER MONDES**  
- NOUS LIRE, C'EST DE LA VIE



ONG :  
quel(s) modèle(s)  
pour demain ?

Notre secteur a un chiffre d'affaires consolidé qui dépasse 1 milliard d'euros aujourd'hui ; 1/8<sup>e</sup> de l'APD française ! Il est dynamique et en croissance, sachant varier métiers et financements. Pour autant, le bilan ne doit pas cacher nos fragilités. Entre 2008 et 2011, une très grande majorité d'ONG a connu des difficultés financières. Hormis une minorité de grosses structures, toutes les autres peinent souvent à joindre les deux bouts. Malgré les efforts engagés depuis 2012, notre pays reste particulièrement chiche en subventions publiques. Celles-ci n'ont représenté que 17 % des ressources des ONG entre 2006 et 2011 ! Et les dons privés, s'ils n'ont pas baissé durant la crise, semblent plafonner. Pour faire face à cette situation, les ONG s'engagent de plus en plus dans une hybridation de leurs ressources et de leurs missions. Cette revue des modèles économiques se réalise dans un contexte qui interroge particulièrement notre secteur. Les questions ne manquent pas pour l'après-2015, nouvelles géopolitiques, fin d'une certaine conception Nord-Sud de la coopération, contraintes climatiques, rôle de l'État, mise au marché croissante des politiques sociales, etc. : comment cela modifiera-t-il nos méthodes et nos moyens ? Il faudra traiter ces questions en sachant s'adapter mais aussi réaffirmer nos valeurs, la spécificité de l'action associative et l'importance de sa diversité. Coordination SUD a engagé un travail prospectif sur 15 ans à cette fin. Pour nous aider collectivement à alimenter nos stratégies et garder ce temps d'avance indispensable pour éviter que l'avenir ne s'impose à nous. Pour sauvegarder le dynamisme qui nous caractérise et le pouvoir fondamental d'anticiper, d'adhérer ou de résister à ce qui se prépare. ■

# UN SECTEUR EN ÉVOLUTION, UN MODÈLE ÉCONOMIQUE À RÉINVENTER

La situation des associations du secteur de la solidarité internationale est assez paradoxale. Elles sont de plus en plus sollicitées pour répondre à des crises (qu'il s'agisse de conflits armés comme en Irak et en Syrie, ou de catastrophes naturelles comme le récent séisme au Népal), et on compte sur elles pour améliorer durablement la situation des pays du Sud.

Bénédicte Hermelin et Diane Vioujard  
(Coordination SUD)

**De tous les acteurs de la solidarité internationale, les Français les jugent les plus crédibles, efficaces et impartiales (sondage AFD/Ipsos de novembre 2013). Beaucoup de jeunes rêvent de partir à l'autre bout du monde et d'aider la veuve et l'orphelin, pour reprendre les termes de la fiche « Métiers de l'humanitaire » du site de L'Étudiant, et frappent à la porte des ONG. Bref, elles ont le vent en poupe, leurs ressources augmentent globalement, mais elles sont très nombreuses à connaître des difficultés économiques et le moral de leurs responsables administratifs et financiers n'est pas toujours au beau fixe. Les travaux récents, portés ou non par Coordination SUD, contribuent à expliquer cette situation.**

L'édition 2015 de l'étude *Argent et associations de solidarité internationale* (voir encadré), montre, sur les six années étudiées (2006-2011) que les ressources financières sont globalement en croissance. Au total, les 64 ONG étudiées pesaient 1 milliard 61 millions d'euros en 2011. L'étude précédente, publiée en 2008 et portant sur la période 2004-2005, avait un panel beaucoup plus large (159 associations), qui n'atteignait pas ce seuil du milliard (996 millions d'euros). Contrairement aux idées reçues, ces ressources restent encore majoritairement privées : le taux oscille de 66 % à 61 % entre 2006 et 2011. Ce qui est un des meilleurs taux depuis les 20 dernières années : la plus faible

part de ressources privées est constatée entre 1994 et 1997, à 56 %. Le secteur semble donc globalement en croissance, pas majoritairement dépendant des fonds publics, ce qui peut être vu comme un gage d'indépendance et de solidité.

**Des situations différentes en fonction de la taille des ONG**

Et pourtant, en 2011, Coordination SUD constatait que les demandes d'accompagnement des ONG au Fonds de renforcement institutionnel et organisationnel (Frio)<sup>1</sup> portaient de plus en plus sur l'évolution du modèle économique. Elle décidait alors d'engager une étude sur les pratiques des ONG dans un contexte financier difficile<sup>2</sup>, qui a montré que 88 % des ONG ayant répondu, ont connu des difficultés financières entre 2008 et 2011. Cette contradiction entre les deux études n'est qu'apparente, car la situation des associations dépend beaucoup de leur taille. En effet, les grandes associations (budget supérieur à 10 millions d'euros), captent près de 90 % des ressources totales, car elles sont mieux outillées que les petites (moins de 1 million) et moyennes ONG (entre 1 et 10 millions). De plus la faiblesse des fonds propres des petites et moyennes associations ou de certaines ONG humanitaires, se révèle un élément de fragilité. ■

**Un défi récurrent : la constitution de fonds propres**

Comment les ONG font-elles face à cette situation ? Nombre d'entre elles diversifient leurs ressources privées, en se tournant vers le mécénat des entreprises ou la vente de prestations. La rationalisation des charges est aussi une possibilité, mais il n'est pas possible de toutes les supprimer ! Et cela ne répond pas à la problématique de la constitution des fonds propres, un exercice toujours difficile. En effet, le secteur associatif ne pouvant faire appel à des capitaux extérieurs, seuls les bénéfices cumulés ou des dons non affectés peuvent permettre de renforcer le haut de bilan, nécessaire pour le développement de leur activité et l'innovation. Or, dégageur un résultat positif en fin d'année budgétaire est souvent mal compris des donateurs individuels, ou des bailleurs publics. Ce qui est pour le moins paradoxal de la part de ces derniers, qui exigent des associations qu'elles présentent des comptes équilibrés, qu'elles avancent une partie de la trésorerie dans certains cas, et qui renâcent à prendre en charge les coûts de fonctionnement. L'Union européenne est le plus mauvais exemple en la matière. L'Agence française de développement est, elle, plus à l'écoute des ONG et ses règles sont heureusement moins draconiennes. Pendant longtemps aussi, les associations elles-mêmes, confondant par erreur lucratif et bénéfice, ne cherchaient pas à décharger un résultat positif en fin d'année.

La faiblesse des fonds propres des petites et moyennes associations ou de certaines ONG humanitaires, se révèle un élément de fragilité. ■

**Les faibles avancées de la loi sur l'ESS**

Ces difficultés ne sont pas propres au secteur de la solidarité internationale, de très nombreuses associations françaises sont dans le même cas et recherchent des solutions alternatives de financement.

La loi sur l'économie sociale et solidaire de juillet 2014, très attendue par le secteur associatif, n'a finalement pas apporté de réponse nouvelle, et a entre autres remis au goût du jour le titre associatif. Toute association, à condition qu'elle soit inscrite au registre du commerce des sociétés, peut émettre des titres associatifs, souscrits en échange d'une rémunération annuelle. Les titres sont remboursables au bout de 7 ans, uniquement à l'initiative de l'association : le prêteur n'est donc absolument pas certain de récupérer son capital initial ! S'ils sont considérés comme des quasi-fonds propres car ce sont des créances de dernier rang, les titres associatifs créés en 1985 avaient connu peu de succès. Outre l'absence de garantie de remboursement, le taux n'était que de 3,5 % au maximum. La loi de 2014 l'a monté à 5,5 %, espérant ainsi attirer de nouveaux souscripteurs. Autre difficulté pour les associations, être capable de décharger des moyens pour rémunérer les prêteurs, ce qui revient au point précédent : avoir un résultat positif en fin d'année. À ce jour très peu d'associations ont eu recours au titre associatif, compte tenu des conditions préalables et de la complexité de l'émission.

La loi sur l'économie sociale et solidaire de juillet 2014, très attendue par le secteur associatif, n'a finalement pas apporté de réponse nouvelle. ■

lieu à contrepartie en nature ou financière. Bien sûr, recevoir une photo du projet réalisé pour un don de 10 € est symbolique. Mais n'assiste-t-on pas là à une forme de glissement et de déviance de la générosité, qui consiste à rémunérer les dons ?

**Le don rémunéré : une déviance de la générosité ?**

Finalement, le titre associatif pourrait plus s'apparenter à une nouvelle forme de don qu'à un prêt, puisque le remboursement n'est pas garanti au prêteur ; un don rémunéré en quelque sorte. Autre nouvel outil de financement des associations, la finance participative (ou *crowdfunding*) se développe de façon exponentielle, même si les montants collectés restent encore faibles. La plupart du temps, le donateur est incité à financer un projet ou une structure, avec la promesse de recevoir une contrepartie, dont l'importance est liée au montant accordé : nom sur le site Internet de l'association, carte postale, photo signée, artisanat, œuvre d'art, etc. Finance participative et titre associatif participent donc de la même logique : le don n'est plus désintéressé, il donne

lieu à contrepartie en nature ou financière. Bien sûr, recevoir une photo du projet réalisé pour un don de 10 € est symbolique. Mais n'assiste-t-on pas là à une forme de glissement et de déviance de la générosité, qui consiste à rémunérer les dons ?

Les modèles économiques des associations de solidarité internationale, la provenance de leurs ressources, la relation avec leurs donateurs, sont en train probablement d'évoluer de façon structurelle. L'enjeu est d'aider les ONG à anticiper ces évolutions, à y faire face, tout en préservant la nécessaire diversité du secteur, et en répondant à sa spécificité d'action à l'international. Défi non négligeable, à la fois pour Coordination SUD et pour les pouvoirs publics, car avoir des ONG en bonne santé, c'est aussi préserver de l'emploi, favoriser l'engagement citoyen, et l'ouverture aux autres. ■

Coordination SUD et pour les pouvoirs publics, car avoir des ONG en bonne santé, c'est aussi préserver de l'emploi, favoriser l'engagement citoyen, et l'ouverture aux autres. ■

<sup>1</sup>Sauf mention contraire, les données chiffrées sont issues de : Ritimo, mai 2015, *Argent et associations de solidarité internationale 2006-2011*, Paris, MA-EDI, AFD et Coordination SUD, 35 p.

<sup>2</sup>Le Frio est financé par l'Agence française de développement et géré par Coordination SUD. Il cofinance l'intervention de consultants externes sur de nombreuses problématiques d'organisation, par exemple : stratégie, communication, organisation, financement, partenariats, etc.

<sup>3</sup>Insua A. et Trahand P., 2013, *Étude sur les pratiques des ONG françaises dans un contexte financier difficile*, Paris, Coordination SUD, 88 p. Compte tenu de la confidentialité de certaines données, seuls les enseignements généraux sont en ligne sur le site de Coordination SUD.

Étude Argent-ASI 2006-2011

64 associations de solidarité internationale (ASI) françaises ont été étudiées. Leurs ressources ont augmenté de 54 % entre 2006 et 2011. L'évolution n'est pas linéaire, avec une baisse de 2,5 % des ressources entre 2008 et 2009 et une forte hausse en 2010, liée au séisme en Haïti. Sur les six années, la part des ressources privées est supérieure à celle des ressources publiques, mais l'écart se réduit. La générosité du public domine de moins en moins les autres financements privés (entreprises, prestations, fondations). Parmi les bailleurs publics, les pouvoirs publics nationaux et territoriaux jouent un rôle de redistribution important pour les moyennes et petites ASI. Les ressources publiques internationales, en hausse constante, sont en très grande majorité perçues par les grandes ASI, dont les humanitaires. Pour toute la période, 82 % des ressources sont affectées aux missions sociales. Les dépenses concernent à 10 % les missions France et 90 % les missions à l'étranger. Les ASI du panel disposent d'une base sociale importante : 3 millions de donateurs, 190000 membres adhérents et 120000 bénévoles ayant fourni plus de 24 millions d'heures de travail en 2011.

1,06 MILLIARD  
d'euros de budget cumulé  
en 2011

54 %  
d'augmentation des ressources  
entre 2006 et 2011

82 %  
des ressources sont affectées  
aux missions sociales

**CIRCULAIRE VALLS :  
LES SUBVENTIONS  
AUX ASSOCIATIONS  
PROMUES**

Coordination SUD contribue, au sein du Mouvement associatif, aux négociations concernant la circulaire du Premier ministre sur les relations contractuelles entre associations et pouvoirs publics. Cette circulaire propose un nouveau cadre d'attribution des subventions, telles que définies dans la loi de juillet 2014. La capacité d'innovation des associations et le critère de l'initiative y sont réaffirmés. La circulaire sera accompagnée d'un guide promouvant la subvention pour les associations plutôt que la commande publique, notamment auprès des collectivités territoriales.

**LA COALITION  
CLIMAT 21,  
GRANDE CAUSE  
NATIONALE 2015**

Plus d'une centaine d'organisations de la société civile se mobilisent au sein de la Coalition Climat 21.

L'objectif : contribuer à un rapport de force favorable à une action climatique ambitieuse et juste, et à la transformation durable des politiques publiques afférentes, avant et après la COP21. La Coalition a reçu le label Grande cause nationale pour l'année 2015. Ce label permet à des organismes à but non lucratif d'obtenir des diffusions gratuites auprès de sociétés de radio-télévision publiques. Une opportunité non négligeable pour inviter les citoyens français à se mobiliser fortement dans la perspective des échéances de décembre.

**APE : UN ACCORD  
AU PROFIT DE  
L'EUROPE ?**

Le premier volet du rapport *Pleins feux 2015 de Concord* sur la cohérence des politiques de l'UE, est consacré à la signature de l'Accord de partenariat économique (APE), un accord de libre-échange négocié avec l'Afrique de l'Ouest.

Il s'agit d'un exemple frappant qui démontre l'impact et les incohérences des décisions de l'UE avec la réalisation des droits des populations les plus vulnérables. Ce document est disponible sur le site de Coordination SUD et a été diffusé au Parlement européen, qui doit se prononcer sur la ratification de cet APE le 7 juillet 2015. À cette occasion, la société civile européenne se mobilise aux côtés des organisations ouest-africaines contre sa ratification.

À SUIVRE

**LE BUDGET DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE MENACÉ :** la préparation du projet de budget pour 2016 est lancée. Les grandes orientations en matière de dépenses ont été transmises aux ministères. Elles demandent un effort d'économies de 2,8 milliards d'euros. De nouvelles coupes budgétaires pour le budget de l'aide au développement sont à craindre. Coordination SUD s'engage pour la défense des crédits de la solidarité internationale.

À SUIVRE

**RETOUR SUR LE FORUM DE L'EAU :** du 12 au 17 avril, en Corée, le 7<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau a réuni 30000 participants issus de 168 pays. Plusieurs ONG membres y ont participé. Le Forum a évoqué l'importance de l'action humanitaire en matière d'eau et d'assainissement dans les situations de catastrophes, valorisé la réponse multi-acteurs, mis en valeur le futur ODD sur l'eau et l'assainissement et fait le lien entre l'eau et le changement climatique.

À SUIVRE

**SOMMET HUMANITAIRE MONDIAL :** le premier Sommet humanitaire mondial se tiendra à Istanbul, en Turquie, le 26 et 27 mai 2016. Il aura pour objectif de rendre l'action humanitaire plus efficace et inclusive. Le Sommet aura quatre thèmes : l'efficacité humanitaire, la réduction de la vulnérabilité et la gestion du risque, la transformation par l'innovation, et les réponses aux besoins des personnes victimes des conflits.

À SUIVRE

**PARTICIPATION CITOYENNE : QUELLE CONTRIBUTION AUX POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT ?** Dans le cadre de l'Année européenne pour le développement, le Clong-Volontariat, Educasol, France Volontaires et le Cnajep organisent une journée de réflexion sur l'engagement des jeunes, les succès mais aussi les difficultés rencontrées. Elle aura lieu le jeudi 9 juillet à Paris. Pour plus d'informations, contactez Anaïs Martin : anaïs.martin@france-volontaires.org